Communication publicitaire

Actions • ISR • Éligible PEA • Climat •

Ecofi Smart Transition

Ecofi Smart Transition est une SICAV ISR actions zone Euro alignée sur une trajectoire climatique compatible avec l'Accord de Paris de 2015, visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C

Classification SFDR
Article 9

Horizon d'investissement
5 ans

Profil du fonds
Actions 100 %
Alignés avec l'Accord de Paris

Risque*
1 2 3 **4** 5 6 7

Ecofi Smart Transition en bref...

- Une SICAV actions zone Euro éligible au PEA.
- Une sélection des entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).
- Une sélection d'actions évaluées comme alignées avec une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

Une gestion actions ISR engagée

Ecofi Smart Transition est une SICAV actions dont la gestion repose sur l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) des entreprises, selon le processus PRISME.

Composé de moyennes et grandes capitalisations de la zone Euro (>2 Mds€), l'univers d'investissement est fondé, dans un premier temps, sur une analyse rigoureuse de notre équipe ISR au travers de notre méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière PRISME.

Investir en actions en faveur du climat

Au sein de l'univers ainsi filtré, notre engagement en faveur du climat prend son sens ici avec 100 % de l'actif aligné avec l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels afin de réduire sensiblement les risques et les effets du dérèglement climatique.

Cet alignement s'inscrit notamment dans une trajectoire de réduction du recours aux énergies fossiles et de développement de l'électrification et de l'efficacité électrique.

Un processus de sélection statistique

La sélection des valeurs est gérée selon un processus statistique propriétaire interne, avec l'objectif de minimiser l'écart de suivi (<3,5 %) entre la SICAV et l'indice de référence. Le portefeuille est construit sur la base d'un taux de rotation limité, au plus proche de l'indice de référence FCI EMU 50, selon des critères de performance, de volatilité et de corrélation.

Enfin, la SICAV ne présente pas de biais sectoriels. Elle permet de rester engagé à travers des comportements de marché moins favorables aux valeurs de croissance liées aux thématiques "durables".

> **Ecofi Smart Transition a pour objectif de répondre à la problématique du climat sans subir les biais sectoriels liés aux thématiques du développement durable.**



Tony Boisseau
Gérant actions depuis 2012

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : moyennes et grandes capitalisations de la zone Euro (>2 Mds€)

Processus PRISME

- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, huile de palme, pesticides) et des paradis fiscaux ;
- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Gestion des sociétés controversées.

Sélection d'actions évaluées comme alignées avec une trajectoire climatique compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris

02 Notation des valeurs

Analyse statistique en fonction de l'outil statistique interne

- Comparaison de la performance des valeurs (volatilité et corrélations)
- Minimisation de l'écart de suivi entre la performance de la SICAV et celle de son indice

03 Construction du portefeuille global

Elle dépend :

- du résultat du processus de minimisation de l'écart de suivi ;
- de l'intensité carbone.

Nombres de lignes : ~50

Agir : le vote et le dialogue

Ecofi place la politique de vote et de dialogue au cœur de sa démarche de responsabilité. Sa politique de vote s'exerce de manière systématique pour les sociétés de gestion françaises et le plus largement possible pour les entreprises étrangères. Cette démarche est renforcée par le dialogue avec les entreprises les plus controversées, dans une démarche individuelle ou collective. Ecofi interpelle ainsi les entreprises sur des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) majeurs : éthique des affaires, diversité et égalité homme-femme, approvisionnement en huile de palme…

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

Focus parité H/F

12 PAI

Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)[2] en veillant à avoir un écart inferieur à celui de son univers d'investissements[1].

[1]Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

[2]Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

Avantages

- S'engager en faveur de la protection du climat
- Un fonds dont 100 % de l'actif est aligné avec une trajectoire climatique compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Dégager une performance proche du FCI EMU 50

Inconvénients et risques

- Risque actions
- Risque de perte en capital
- Risque lié à l'utilisation du processus statistique d'allocation
- Risque de taux, de durabilité

Caractéristiques

Classification AMF : Actions des pays de la zone Euro

Code ISIN : R : FR0000004970 - I : FR001400TIM7- SI : FR001400TIK1 - CS : FR001400TIL9 - N : FR0014014NM3

Forme juridique : SICAV - UCITS IV

Classification SFDR : Article 9. Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de la règlement SFDR. Il investit 100% de son actif dans des actifs considérés comme des investissements durables selon la méthodologie d'Ecofi.

Dépositaire/Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : Part R : 20 janvier 2000 - Part I - SI : 12 novembre 2024 - Part CS : 21 novembre 2024 - Part N : 5 décembre 2025

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro

Indice de référence : FCI EMU 50

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) - Règlement J+5 maximum

Valeur initiale de la part : Part R : 100 euros - Part I : 1000 euros - Part SI : 1000 euros - Part CS : 100 euros - Part N : 10 000 euros

Frais de gestion (TTC maximum de l'actif net) : Action R : 1,85% - Actions I et CS : 0,80% - Action SI : 0,70% - Action N : 0,50%

Commission de souscription : Actions R, CS, I et SI non acquises : 2,00 % (TTC maximum) de l'actif net (les allers-retours sont exonérés) - Action N non acquise : 5,00% / Acquises : néant

Commission de rachat : Non acquise et acquise : néant

Commission de mouvement : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI